

## CARTE - PÉTITION



SNUipp-FSU

### Conditions de travail en établissement et service médico-social : négocié de toute urgence

Monsieur le ministre

A plusieurs reprises, nos organisations syndicales vous ont alerté sur les difficultés récurrentes que rencontrent les enseignants spécialisés du 1er degré exerçant dans les unités d'enseignement des établissements et services des secteurs du médico-social et de la santé (IME, ITEP, IEM...).

En effet, les obligations de service, et plus généralement les textes régissant nos conditions de travail n'ont pas fait l'objet de réactualisation depuis de nombreuses années, alors que le cadre législatif et réglementaire a été profondément remanié dans notre secteur : loi du 11 février 2005, arrêté sur les Unités d'Enseignement, décret coopération...

Certains textes sont même devenus inapplicables (que faire des 108 heures dans nos établissements ?), laissant libre cours aux interprétations les plus diverses sur le terrain. Nos missions, nos obligations horaires, la rémunération des heures de coordination et synthèse sont parfois remises en cause !

Alors que les conventions entre l'éducation nationale et les établissements et services sont en cours de réécriture, devant permettre la constitution des Unités d'Enseignement et la mise en oeuvre du principe de coopération au service de la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap, il est indispensable d'apporter les précisions qu'attendent tous les acteurs de ce secteur.

Nous vous demandons d'organiser, de toute urgence, des négociations avec nos représentants des personnels, autour des conditions de travail dans notre secteur.

NOM	Prénom	Établissement	Département

Carte à renvoyer à votre section départementale, ou à :  
SNUipp-FSU, 128 Bd Blanqui - 75013 PARIS

## CARTE - PÉTITION



SNUipp-FSU

### Conditions de travail en établissement et service médico-social : négocié de toute urgence

Monsieur le ministre

A plusieurs reprises, nos organisations syndicales vous ont alerté sur les difficultés récurrentes que rencontrent les enseignants spécialisés du 1er degré exerçant dans les unités d'enseignement des établissements et services des secteurs du médico-social et de la santé (IME, ITEP, IEM...).

En effet, les obligations de service, et plus généralement les textes régissant nos conditions de travail n'ont pas fait l'objet de réactualisation depuis de nombreuses années, alors que le cadre législatif et réglementaire a été profondément remanié dans notre secteur : loi du 11 février 2005, arrêté sur les Unités d'Enseignement, décret coopération...

Certains textes sont même devenus inapplicables (que faire des 108 heures dans nos établissements ?), laissant libre cours aux interprétations les plus diverses sur le terrain. Nos missions, nos obligations horaires, la rémunération des heures de coordination et synthèse sont parfois remises en cause !

Alors que les conventions entre l'éducation nationale et les établissements et services sont en cours de réécriture, devant permettre la constitution des Unités d'Enseignement et la mise en oeuvre du principe de coopération au service de la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap, il est indispensable d'apporter les précisions qu'attendent tous les acteurs de ce secteur.

Nous vous demandons d'organiser, de toute urgence, des négociations avec nos représentants des personnels, autour des conditions de travail dans notre secteur.

NOM	Prénom	Établissement	Département

Carte à renvoyer à votre section départementale, ou à :  
SNUipp-FSU, 128 Bd Blanqui - 75013 PARIS